

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 13

-votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 18 mars 2025.

Étaient Présents : Madame Véronique BLAISON, Madame Danièle CAQUARD, Madame Héléne DUBAUX, Monsieur David GARDELLI, Madame Corinne GOVERNO, Monsieur Jérôme GUICHARD, Madame Agnès KLINGELSCHMITT, Madame Mireille LESSIEU, Monsieur Joël MARTEL, Monsieur Arnaud PETRY, Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Hervé VALANTIN.

Étaient Absents : Monsieur Hervé VOIDEY donne son pouvoir à Monsieur Hervé VALANTIN, Monsieur Matthieu PATARD.

Madame Fanny ROBILLOT a été élue secrétaire de séance.

20250325_001 - Renouvellement adhésion à la coordination territoriale des aides sociales facultatives (CTASF)

Monsieur le Maire présente la charte de fonctionnement de la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatives (CTASF) Val de Lorraine et propose que la commune renouvelle son adhésion à ce dispositif.

Il propose que la participation financière de la commune au fond mutualisé pour l'année 2025 s'élève à 200 € et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette charte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion au CTASF, accepte que le montant de la participation de la commune pour 2025 s'élève à 200 € et autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.

20250325_002 - Subvention CCAS 2025

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 5 000 € au CCAS pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 5 000 € au CCAS au titre de l'année 2025.

20250325_003 - Subvention foyer rural

Afin d'accompagner le foyer rural d'Eulmont dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 500 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 € au foyer rural d'Eulmont.

20250325_004 - Subvention compagnie des ânes

Afin d'accompagner la Compagnie des Ânes dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 400 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 400 € à la Compagnie des Ânes.

NOMBRE DE : -membres en exercice 15
-présents 12
-votants 13

20250325_005 - Compte administratif 2024

Le conseil municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Claude THOMAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - Résultat reporté 2023		594 069,41 €
Fonctionnement - Opérations réelles 2024	771 118,44 €	836 951,19 €
Fonctionnement - Résultat excédentaire 2024		659 902,16 €
Investissement - Résultat reporté 2023	221 703,95 €	
Investissement - Opérations réelles 2024	389 338,57 €	420 871,15 €
Investissement - Résultat déficitaire 2024	190 171,37 €	
Ensemble - Résultats reportés 2023		372 365,46 €
Ensemble - Opérations réelles 2024	1 160 457,01 €	1 257 822,34 €
Ensemble - Total	1 382 160,96 €	1 851 891,75 €
Ensemble - Résultat excédentaire de clôture au 31/12/2024		469 730,79 €

Résultat de clôture au 31/12/2024 + 469 730.79 €

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil, Monsieur Joël MARTEL prend la présidence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil.

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 13

-votants 14

20250325_006 - Compte de gestion 2024

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a bien procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20250325_007 - Affectation des résultats

Section d'investissement	
Déficit reporté 2023	- 221 703,95 €
Résultat 2024	31 532,58 €
Restes à réaliser	- €
Résultat cumulé	- 190 171,37 €

Section de fonctionnement	
Excédent reporté 2023	594 069,41 €
Résultat 2024	65 832,75 €
Résultat cumulé	659 902,16 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de couvrir le déficit d'investissement et d'affecter le résultat excédentaire à la section de fonctionnement. Ce dernier étant de 659 902.16 €, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- **190 171.37 €** au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
- **469 730.79 €** au compte 002 (recettes) résultat de fonctionnement reporté,
- **190 171.37 €** au compte 001 (dépenses) résultat d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 190 171.37 € au compte 1068, 469 730.79 € au compte 002 en recettes et 190 171.37 € au compte 001 en dépenses.

20250325_008 - Réalisation d'un emprunt à long terme

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer les travaux de restructuration de la mairie, des contacts ont été pris avec les différentes banques pour contracter un emprunt.

La caisse de Crédit Mutuel de Saint-Max - Essey a fait une proposition pour un financement à hauteur de 200 000 € aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 200 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 3.30 %
- Périodicité de paiement : Trimestrielle
- Montant de l'échéance constante : 3 425.03 €
- Frais de dossier : 200 €

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Max - Essey, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *Décide que la commune contracte un emprunt de 200 000 € (deux cent mille euros) dans les conditions indiquées ci-dessus auprès de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Max - Essey,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat,*
- *Autorise que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.*

20250325_009 - Réalisation d'un crédit relais

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, pour financer les travaux d'investissement pour la restructuration de la mairie, de recourir à un prêt relais à hauteur de 250 000 €. Ce prêt relais concerne le préfinancement de subventions et du FCTVA.

La caisse de Crédit Mutuel de Saint-Max - Essey a fait une proposition pour un financement à hauteur de 250 000 € aux conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 250 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 3.22 %
- Périodicité de paiement : Trimestrielle
- Frais de dossier : 250 €

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Max - Essey, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *Décide que la commune contracte un emprunt de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) dans les conditions indiquées ci-dessus auprès de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Max - Essey,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat,*
- *Autorise que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.*

20250325_010 - Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.31 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.57 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

20250325_011 - Budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature comptable a changé depuis le 1^{er} janvier 2023. En effet, la commune utilise désormais la nomenclature comptable M57 simplifiée. De ce fait, le conseil municipal peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits jusqu'à 7.5%.

Monsieur le Maire rappelle les principaux postes de dépenses et recettes notamment liés aux divers projets prévus et présente le budget de la commune pour l'année 2025.

La balance s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	1 302 680,79 €	832 950,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	469 730,79 €
Total section de fonctionnement	1 302 680,79 €	1 302 680,79 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	1 148 953,00 €	1 339 124,37 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	150 000,00 €	150 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	190 171,37 €	- €
Total section d'investissement	1 489 124,37 €	1 489 124,37 €

TOTAL DU BUDGET	2 791 805,16 €	2 791 805,16 €
------------------------	----------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif présenté au titre de l'année 2025.